

Le 12 mars 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les infirmières et infirmiers de Mayotte à titre d'ordre professionnel, sont largement concernés par la situation de crise qui prévaut actuellement à Mayotte. Sa mission principale est d'assurer la protection du public par la surveillance de l'exercice de la profession infirmière.

L'Ordre a également le mandat de promouvoir une pratique infirmière de qualité et de contribuer au maintien des compétences de ses membres. Or, dans un contexte où la qualité des soins et la protection du public sont menacées, quel est le rôle de l'Ordre pour appuyer et accompagner la mobilisation des infirmières ?

Même si les infirmiers et infirmières sont épuisés, ils et elles restent plus que jamais mobilisés et leurs actions se doivent d'être soutenues rapidement et clairement non seulement par des instances syndicales mais également par leur ordre professionnel.

Il devient impératif que les autorités compétentes, clarifient ses priorités, communiquent quelles stratégies seront mises en avant pour participer activement à la résolution de cette crise que subit depuis des semaines Mayotte.

Actuellement, nous collaborons avec les divers acteurs (ministère, A.R.S, directions de soins infirmiers, etc.) pour identifier des solutions à une problématique fort complexe et qui va bien au-delà de notre compétence.

Le Conseil Régional des infirmiers communique clairement sa priorité ; assurer la sécurité de tous les infirmiers durant leurs déplacements ainsi que durant leur exercice professionnel.

Il s'agit d'une première étape essentielle qui insuffle une bouffée d'espoir. Toutefois, ces correctifs pourront donner les résultats escomptés seulement si l'ajout de ressources pour sécuriser s'accompagne de changements réels sur le plan de la culture organisationnelle et du modèle de gouvernance en place.

Il faut plus ; ce plus exige le soutien à la mobilisation. Les infirmiers et infirmières ne sont pas dupes ; il y a trop longtemps qu'ils et qu'elles se sentent négligés par le système de santé. Ils et elles seront prudent(e)s et attendront avant de faire confiance aux solutions proposées.

Cette confiance pourra se rétablir seulement si ils et elles réalisent que le système de santé les respecte, tient compte de leurs valeurs, de leurs compétences, ainsi que de leurs besoins et aspirations comme professionnels à part entière.

L'Ordre a certainement un rôle important à assumer étant donné que la protection du public est tributaire de la qualité de la pratique infirmière et de l'environnement organisationnel où cette dernière se déploie.

Alain VITRY
Conseil Régional de l'Ordre des Infirmiers
0033 (0)6 93 91 75 15
presidence.croi.reunion@ordre-infirmiers.fr